

## Vie associative contre marché privé : le match est lancé !

Suppression des DDJS, vente de plusieurs CREPS, privatisation des formations, suppression de postes au ministère de la Jeunesse et Sports) suppression de la taxe professionnelle, comme si la RGPP ne suffisait pas ... voici venir la réforme des collectivités territoriales.

6 mai 2010 : A l'initiative du CDOS 94 élus territoriaux et associatifs débattent des conséquences de la réforme sur le sport.

La mesure essentielle : L'éventuelle suppression de la clause de compétence générale des départements et des régions qui de ce fait n'auraient plus la possibilité de financer les associations, les fédérations sportives et les clubs sportifs. Le transfert de certaines charges de l'état a déjà contraint le département du Val de Marne à réduire de 30 % l'aide au sport de haut niveau et de 20% celle dédiée aux grandes initiatives et manifestations internationales. Les collectivités locales ne pourront pas financer à elles seules le sport.

Constat unanime. Le modèle sportif français est remis en question. Le mouvement sportif français est issu de la vie associative et du bénévolat. D'utilité sociale et d'intérêt général il a toujours été soutenu financièrement par l'Etat. Mais, pour s'uniformiser à celui des autres pays de l'union européenne, l'Etat attribuera moins de financement public pour laisser libre cours au marché et à la concurrence.

5 mai 2010 : Mr Luc Chatel, Ministre de l'Education Nationale annonce l'expérimentation d'un projet d'aménagement du temps scolaire « école le matin, sport l'après-midi » et ce, sans aucune concertation avec les enseignants. Dans le même temps où 2 enseignants d'EPS sur 3 qui partent en retraite ne sont pas remplacés. Comment va-t-on faire avec moins de moyens financiers et humains. L'éducation physique à l'école ne relèvera-t-elle plus de l'éducation nationale? A qui sera-t-elle confiée ? Aux associations sportives qu'on instrumentaliserait encore plus ? Au marché privé qui s'en réjouira ? Le doute plane...

28 mai 2010 : L'Euro 2016 aura lieu en France. L'Etat (argent public) aidera au financement des grands stades à concurrence de 150 millions d'euros. Comme par magie, des fonds publics sont disponibles pour financer des installations sportives qui profiteront d'abord au marché privé. Tout pour le spectacle sportif. Rien pour le sport de la population et la vie associative.

8 juin 2010: Adoption à l'assemblée nationale du projet sur la réforme des territoires avec la possibilité aux collectivités territoriales de soutenir des projets sportifs à titre exceptionnel. Mais les questions cruciales des moyens financiers et des équipements restent posées.

Résumons-nous : réduire le service public du sport et affaiblir le mouvement sportif associatif c'est ouvrir la voie au tout marché. Par ces réformes c'est un modèle de société que l'on nous impose, sans concertation. L'accès au sport pour tous serait remis en cause, d'autant que le marché privé n'a que faire des plus démunis.

Le comité FSGT 94 ne cesse d'alerter ses clubs, ses responsables sportifs, ses adhérents, par ses bulletins, son site et lors de ses interventions dans diverses réunions. Il est devenu difficile aujourd'hui de ne pas avoir d'analyse politique. Contrairement à certaines voix qui s'expriment dans le mouvement sportif, vouloir rendre accessible la pratique sportive au plus grand nombre est déjà un acte politique en soi. Cessons de trouver des prétextes pour ne pas prendre position !!! Il continuera à se positionner et la résistance va devoir se faire dans la coopération entre les différents acteurs touchés par ces attaques: le département, les villes, les associations sportives et la population.